

# L'ÉCOLE NATIONALE DES GREFFES



Située à Dijon en région Bourgogne-Franche-Comté, l'École nationale des greffes à été créée par arrêté du 29 avril 1974.

Établissement à compétence nationale, directement rattaché sous l'autorité du Directeur des services judiciaires, l'École est chargée de mettre en œuvre la politique de formation, initiale et continue, des personnels de greffes des services judiciaires qui comptent au 1er janvier 2024 :

- 10 304 greffiers
- 1633 directeurs des services de greffe judiciaires
- 1037 secrétaires administratifs
- 7 552 adjoints administratifs et techniques

# Une école qui allie qualité de vie et formation

L'ENG est une école unique en France et en Europe, dédiée à la formation des personnels de greffe, principalement les directeurs des services de greffe et les greffiers, sans oublier les adjoints administratifs et les secrétaires administratifs.

#### 26 400m² répartis sur 5 bâtiments regroupant :

- 2 amphithéâtres de 250 et 100 places reliés par un système de visioconférence
- 37 salles de cours disposant d'équipements informatiques et audiovisuels
- 1 centre de ressources documentaires disposant de plus de 2 600 ouvrages papiers et numériques, ainsi que 6 bases de données juridiques
- 379 places d'hébergement réparties en 231 studios simples, 689 studios doubles et 5 appartements parent-enfants
- 21 studios individuels aménagés pour recevoir des personnes ayant une reconnaissance de travailleur handicapé
- 1 restaurant administratif doté de 300 places en intérieur et 100 places sur une terrasse extérieure
- 1 service reprographie
- 1 crèche
- 1 association socio-culturelle



# POSITIONNEMENT DE L'ENG AU SEIN DE LA DSJ

Pour mener à bien l'ensemble de ses missions, le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, est assisté par les membres composant le Cabinet, un secrétariat général, une inspection générale de la justice et 5 directions :

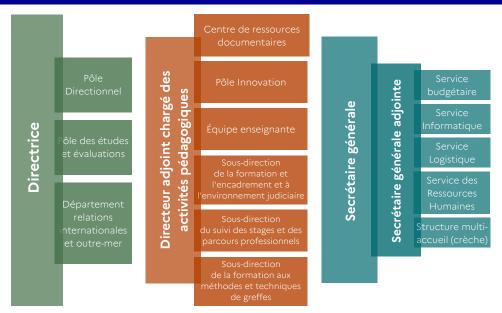
- Direction des services judiciaires (DSJ)
- Direction des affaires civiles et du sceau (DACS)
- Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG)
- Direction de l'administration pénitentiaire (DAP)
- Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ)

La DSJ a pour mission de régler l'organisation et le fonctionnement du service public judiciaire. A ce titre, elle assure notamment le recrutement, la formation, l'emploi et la gestion des ressources humaines des magistrats et fonctionnaires des services judiciaires.

Directeur des services judiciaires											
Directeur des services judiciaires adjoint											
École nationale des greffes		nargés de missions	Por		alis		Responsable de la sécurit		Référente informatique et liberté		
Cabinet											
Communication		Ressources humaines et moyens matériels			Sujets transversaux			Distinctions honorifiques			
Sous-direction des ressources humaines de la magistrature		Sous-direction des ressources humaines des greffes			Sous-direction des finances, de l'immobilier et de la performance			Sous-direction de l'organisation judiciaire et de l'innovation		è	



## ORGANIGRAMME DE L'ÉCOLE



La directrice, issue soit du corps des directeurs de services de greffe judiciaires soit de celui des magistrats, est secondé dans ses missions par un directeur adjoint, spécialement chargé de la programmation, l'animation, le suivi et l'évaluation des actions de formation initiale, continue et d'adaptation à l'emploi (activités pédagogiques).

A l'exception des activités pédagogiques, les services de l'École sont placés sous l'autorité d'une secrétaire générale, dont le rôle consiste à programmer, organiser, mettre en place et assurer le suivi des prestations nécessaires au fonctionnement de l'École en termes de logistiques : service accueil général et cellule intendance, hébergements, service informatique (partie administrative, technique et maintenance), atelier de reprographie, gestion administrative des personnels permanents et des stagiaires, coordination des services budgétaires et de la dépense.

3)

#### DEVENIR GREEFIER



Maîtrise du droit et de la procédure, sens du contact organisation, rigueur, réactivité, capacité d'adaptation, travail en équipe et autonomie sont les compétences requises pour devenir greffier.

Maillon essentiel du fonctionnement de la justice, il est un technicien de la procédure : il enregistre les affaires, prévient les parties des dates d'audience et de clôture, prépare les dossiers pour les magistrats, prend note du déroulement des débats, rédige les procès-verbaux, met en forme les décisions, les notifie...

Tout acte accompli en son absence peut être frappé de nullité.

Le greffier joue aussi un rôle d'intermédiaire entre les avocats, le public et les magistrats.

Il renseigne, oriente et accompagne les usagers dans l'accomplissement des formalités ou procédures.

Au fil de sa carrière, le greffier peut changer de service ou de juridiction et peut voir ses fonctions évoluer. De greffier à greffier principal, il peut accéder ensuite à des emplois fonctionnels lui permettant d'exercer des fonctions d'encadrement en qualité de chef de greffe, de chef de service, d'experts au sein de services spécialisés. En vertu de l'art 6 du décret 2015-1275 du 13 octobre 2015 portant statut particulier des greffiers des services judiciaires, les greffiers sont recrutés:

- Par voie de concours externe ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de niveau bac+2,
- Par voie de concours interne ouvert aux fonctionnaires, aux agents de l'État et des collectivités territoriales justifiant au moins de 4 années de services publics.
- Par voie du troisième concours ouvert aux candidats qui, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours, justifient de l'exercice pendant une durée de quatre ans d'un ou plusieurs mandats ou d'une ou plusieurs des activités définies au 3° de cet article.

Les règles d'organisation générale des concours et examen professionnel, la nature et le programme des épreuves sont fixés annuellement par arrêté conjoint du ministre de la justice et du ministre chargé de la fonction publique.

## DEVENIR DIRECTEUR DES SERVICES DE GREFFE

Juriste, manager et administrateur : le directeur des services de greffe a de multiples casquettes.

Connaissances de la procédure et du droit, appétence pour l'encadrement, les ressources humaines, le management, et le travail en équipe, capacité d'adaptation, réactivité, écoute sont les compétences requises pour devenir directeur des services de greffe judiciaires.



Il dirige les services de greffe d'une juridiction et supervise le travail des greffiers et agents administratifs au quotidien.

Dépositaire des minutes, scellés et archives au sein d'une juridiction, il en assure la conservation.

Il collabore avec les chefs de juridiction et met en œuvre leurs décisions. Du parc informatique au budget et marchés publics, en passant par les règles d'hygiène et de sécurité, la gestion des ressources humaines, le dialogue social ou la formation des agents, le directeur des services de greffes intervient dans de multiples domaines.

En vertu de l'art 5 du décret 2015-1273 du 13 octobre 2015 portant statut particulier des directeurs des services de greffe judiciaires, ces derniers sont recrutés:

- Par voie de concours EXTERNE ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de niveau bac+3
- Par voie de concours INTERNE ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales justifiant au moins de 4 années de services publics.



# LA CLASSE PRÉPA TALENTS DE L'ENG

Une préparation gratuite et solide aux concours externes de :

- Greffier des services judiciaires
- Directeur des services de greffe judiciaires

Une formation valorisée par la préparation en parallèle du Diplôme Universitaire "Procédures", en partenariat avec l'université de Bourgogne - 3 jours ENG / 2 jours université.

Un accompagnement renforcé grâce un tutorat

Un stage immersif au sein des juridictions judiciaires

### Les conditions d'accès

- Remplir les conditions pour accéder à la Fonction Publique
- Être motivé par les métiers de greffes
- Être étudiant ou demandeur d'emploi
- Répondre aux conditions de ressources
- Détenir un diplôme Bac+2 (concours de greffier) ou Bac+3 (concours de directeur)
- Priorité donnée aux étudiants domiciliés en ZEP et aux demandeurs d'emploi

35
Places
proposées

Sélection d'admissibilité sur dossier et entretien d'admission



## CONTENUS DE LA PRÉPARATION

#### PRÉPARATION AUX ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Actualisation des connaissances en procédures - Organisation judiciaire et administrative - Méthodologie de préparation aux concours - Environnement professionnel - Laïcité dans la fonction publique - Gestion du stress

- 1. Questions à réponses courtes :
  - Procédure pénale
  - Procédure civile
  - Procédure prud'homale
  - · Organisation judiciaire
  - Ressources humaines

- 2. Méthodologie
- Note de synthèse
- QRC
- 3. Organisation de deux examens blancs (QRC et note de synthèse)

#### PRÉPARATION AUX ÉPREUVES D'ADMISSION

- Méthodologie
- Exercices d'entraînement
- Oraux blancs avec jury fictif







Début de la préparation : rentrée universitaire

Stage d'immersion au sein des juridictions judiciaires

Accompagnement & tutorat



Candidatures pour la préparation 2022-2023 : 61 Nombre d'élèves pour la préparation 2022-2023 : 30 Taux de réussite aux concours de greffier 2023 (1ère session) : 100%



## AIDES ET AVATANGES DE LA PRÉPARATION

# **Bourse Prépa Talents**

4 000 euros

Sous condition d'assiduité à l'ensemble de la préparation et de présentation effective au concours préparé

## Accès au service de l'ENG

- Hébergement au sein de l'École nationale des greffes pris en charge
- Accès au restaurant administratif : petit-déjeuner, déjeuner, diner pris en charge
- Accès au centre de ressources documentaires
- · Internet et wifi

## Infos et contact

Courriel: prepa-talents.eng-dijon@justice.fr

Téléphone : 03.80.60.58.69 / 58.52

www.eng.justice.fr



Conception : ENG Édition : Janvier 2024







## **ÉCOLE NATIONALE DES GREFFES**



5 Boulevard de la Marne CS 27109 21071 Dijon Cedex



03.80.60.56.00



www.eng.justice.fr